



Achat a credit d'une cuisine

Par **jodub**, le **18/05/2008** à **10:19**

bonjour.nous avons fait le projet d'acheter une cuisine ameenagee valeur 15955e,avec un credit de la societe du cuisiniste,a 6.90/0.apres recherche nous en trouvons un autre a 4,90.le contrat a ete refait chez nous le 25/04 nous avons bien precise au commercial que le nouveau credit demande ete en "accord prealable".le nouveau contrat d'achat est devnu contrat paiement comptant.notre pret a ete refuse aussitot le cuisiniste prevenu celui ci nous dit que trop tard que l'acompte sera encaisse a moins de faire un credit chez eux mais le probleme reste le meme si la banque nous a refuse le pret nous n'avions plus envie de faire un credit chez eux(cuisine +) et que nous arretions le prjet par mesure de prudence.nous avons donne une premiere fois un cheque d'acompte(2616e) correspondant a 20 0/0 du total du 1er credit mais nous en avons redonne un 2eme de 3766e qui correspondait a 40 0/0 de l'achat lors d un paiement comptant.dans notre esprit il etait clair que l'achat etait envisageait si le credit etait acquis.le tort c'est que nous avons signes pour un paiement comptant le cuisiniste nous lui avons faxe le refus de la banque comme il nous l'on demande.pas de reponse ceci c'etait le 14 mai.vendredi 16/05 ils ont endosses le 1er cheque de 2616e et samedi 17/05 mon banquier m'averti que le 2eme est a l'encaissement .ce cheque peut etre tenu 4j jusqu'a jeudi.quel recourt avons nous? notre tort est d'avoir signe un document nous engageant a payer comptant mais la commercial le savait aussi.a ce jour j'ai 6300e qui vont etre encaisses et je ne oeux financer le reste.que me conseillez vous est il possible de recuperer l'argent.sinon me doivent ils une prestation au moins egal a ce qu ils ont recu ou l'acompte est il "perdu".merci d'une reponse eclairee.